Contenu des CEP

Vous trouverez ici la présentation du contenu des différentes Capacités Equestres Professionnelles (CEP 1, 2 et 3) selon chaque mention (équitation et tourisme équestre).

CEP 1

> *Niveau d'exigences préalables pour l'entrée en formation au Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Soigneur Assistant*

CEP 2 "Equitation"

> *Niveau de compétences pour délivrance de l'UC 3 du Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Soigneur Assistant mention Equitation*

CEP 2 "Tourisme Equestre"

> *Niveau de compétences pour délivrance de l'UC 3 du Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Soigneur Assistant mention Tourisme Equestre*

CEP 3 "Equitation"

CEP 3 "Tourisme équestre"

Références des CEP

Document(s) à télécharger :



Annexes des Capacités Equestres Professionnelles



Contenu des Capacités Equestres Professionnelles

Coûts des CEP

Le passage d'une CEP est payant pour le candidat. Une partie des coûts peut être pris en charge par une subvention du Fonds Eperon, sous conditions.

	Coût total pour le candidat	**Somme reversée à la structure organisatrice**
CEP 1	**110€** Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : **65€**	**45€**
CEP 2 Equitation	**125€** Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : **65€**	**60€**
CEP 2 Tourisme Equestre	**190€** Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : **65€**	**125€**
CEP 3 Equitation	**140€** Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : **65€**	**75€**
CEP 3 Tourisme Equestre	**205€** Si le candidat bénéficie de la subvention Fonds Eperon : **65€**	**140€**

Ce coût comprend les frais de déplacement des juges, la mise à disposition d'un équidé et de son harnachement pour le passage de chaque test, l'usage des installations et du matériel de la structure accueillante.

Subvention Fonds Eperon :

La partie des frais concernant la mise à dispositions d'équidés et d'installations équestres peut faire l'objet d'un financement par le Fonds Eperon. **Cette prise en charge est exclusivement réservée aux candidats n'ayant pas bénéficiés d'un financement de formation professionnelle (Assedics, Conseil Général, FAFSEA…)**. Le candidat indique lors de son inscription à la CEP qu'il peut bénéficier de la subvention et adresse alors un chèque de 65 euros (au lieu de 110 par exemple pour la CEP 1) à l'AG CPNE-EE.

CEP 1

Les objectifs :

1. Etre capable d’effectuer le travail d’un cheval, ou poney, monté

2. Etre capable de soigner et équiper un cheval, ou poney, pour le travail

3. Etre capable d’effectuer le travail d’un cheval, ou poney, non monté

4. Etre capable d’expliciter la ou les techniques utilisées

1 - Capacité évaluée : Etre capable de contrôler l’équilibre, la vitesse et la direction d’un cheval ou poney monté, dans des situations connues et sécurisées et de se déplacer ainsi de manière autonome.	
Conditions d’évaluation	**Critères d’évaluation**
Test individuel pratique d’une durée de 10 min (après 10 min de préparation pour le candidat), en carrière ou en extérieur. Description : Travail aux trois allures, dans un lieu sécurisé, incluant, des transitions inter-allures et l’enchaînement de courbes larges et serrées. Le test est suivi d’un entretien	Position, assiette et fonctionnement du cavalier (équilibre) Correction dans l’emploi et l’effet des aides Correction des exercices réalisés dans le travail (impulsion, contrôle de la direction) Cohérence du travail réalisé (progressivité, adaptation allures-tourners, prise en compte de l’environnement)

2 - Capacité évaluée : Etre capable d’effectuer des opérations de manipulations courantes, de soins courants et de préparation au travail d’un cheval, ou poney, dans le respect du bien-être et de la psychologie de l’animal.	
Conditions d’évaluation	**Critères d’évaluation**
test individuel pratique d’une durée de 10 min (après 10 min de préparation pour le candidat) sur l’une ou plusieurs des opérations suivantes : le pansage brider et seller un équidé soins après le travail entretien des pieds Le test est suivi d’un entretien	Qualité de la réalisation (justesse du geste) Comportement et place lors du travail (calme, attention, qualité du contact avec l’animal) Respect de la sécurité

3 - Capacité évaluée : Etre capable mener en main au pas et au trot et de détendre à la longe aux trois allures un cheval, ou poney, tiré au sort, préalablement détendu (et préalablement enrêné si besoin), pour un travail à effectuer ultérieurement.	
Conditions d'évaluation	**Critères d'évaluation**
Test individuel pratique d'une durée de 10 min (après 10 min de préparation pour le candidat) sur l'une ou plusieurs des opérations suivantes : Détente à la longe d'un cheval ou d'un poney Présentation en main d'un équidé d'instruction Le test est suivi d'un entretien	Réglage et utilisation des harnachements Correction des exercices Adaptation au comportement du cheval au cours du travail Comportement et place lors du travail (calme, attention) Respect de la sécurité Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail

4 - La capacité d'explicitation est évaluée par le cumul des trois entretiens.

Comment passer une CEP

Les CEP se passent dans des établissements équestres mettant à la disposition des candidats leurs infrastructures et leurs équidés. Un jury composé de minimum quatre personnes vous évalue.

Toute inscription à une CEP se fait en ligne sur ce site, dans l’espace élève.

1. Vous devez tout d’abord s’être inscrit en tant qu’élève sur cet espace et vos coordonnées doivent être renseignées.

2. Consultez ensuite le calendrier des CEP pour connaitre les dates et lieux des prochaines sessions.

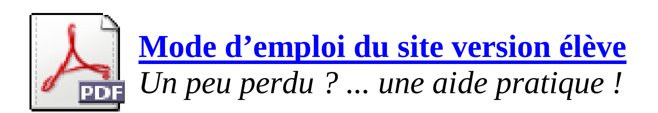
3. Sélectionnez la session qui vous intéresse et cliquez sur "s’inscrire" pour pré-enregistrer en ligne votre engagement.

4. N’oubliez pas d’adresser votre chèque d’inscription à l’AG CPNE-EE pour la validation définitive de votre engagement.

A savoir :

- **Une CEP peut être annulée si le nombre de participants n’est pas suffisant (minimum 12 par session).**
- **Toute inscription est définitive : votre chèque sera encaissé même en cas d’absence le jour de la CEP.**
- **La limite d’inscription est d’une semaine avant la date de la CEP.**

Document(s) à télécharger :



Mode d’emploi du site version élève
Un peu perdu ? ... une aide pratique !